

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Cigogne blanche

Ciconia ciconia

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)

LIVRE ROUGE

Annexe I Directive Oiseaux
Vulnérable

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI



© Yvon Toupin

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 183-217 cm

Longueur : 95-110 cm

Oiseau très grand, avec de longues pattes et un long cou. Le plumage est noir et blanc, les pattes et le bec sont rouges.

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

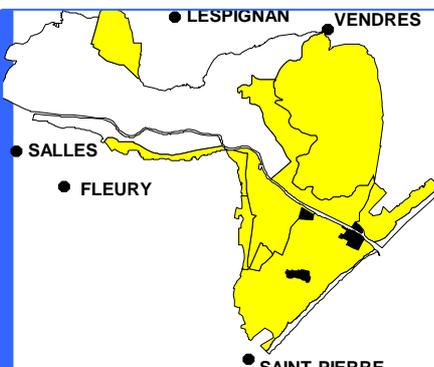
France : Les principaux bastions de l'espèce se trouvent dans les Bouches-du-Rhône, Champagne-Ardennes, Normandie, Bourgogne, côte atlantique, Alsace.

ECOLOGIE

La Cigogne blanche fréquente des zones souvent caractérisées par une mosaïque de milieux dont la végétation n'est pas trop haute et situées principalement dans des régions marécageuses. Le mode d'exploitation extensif de ces zones favorables semble indispensable à leur fréquentation. La cigogne est une grande consommatrice d'insectes, de rongeurs, de batraciens, capturés dans les mares ou prairies. Elle niche en colonie par endroit, mais de nombreux couples sont isolés. Les nids sont construits dans des arbres, sur des plates-formes artificielles et parfois sur des bâtiments.

L'espèce est migratrice et arrive en Languedoc-Roussillon en février et repart en août. Certains individus se sédentarisent.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Aucun site de reproduction n'est connu actuellement dans la ZPS de la Basse plaine de l'Aude.

MIGRATION

La Basse vallée de l'Aude joue un rôle majeur dans l'accueil des cigognes en migration puisque plus de 1500 cigognes passent chaque année par ce site dont plusieurs centaines font des haltes de quelques jours pour s'alimenter dans les marais.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

En migration, la principale menace est l'électrocution des oiseaux, surtout des jeunes, sur les lignes électriques.

CONSERVATION

- Conservation des habitats en mosaïque de milieux
- Mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur les sites prépondérants pour l'espèce, accompagnées de mesures de conservation
- Mise en place de repères sur les lignes électriques ou enterrement des lignes dangereuses